

La France maintient son budget Pac après 2021

21/07/2020



Actus Agricoles

L'accord auquel sont parvenus, ce 21 juillet 2020, les chefs d'État et de gouvernement sur le futur cadre financier pluriannuel européen 2021-2027 (CFP) et sur le plan de relance « consacre un budget ambitieux qui ouvre la voie à une plus grande intégration européenne », souligne le nouveau ministre de l'agriculture dans un communiqué du 21 juillet 2020.

62,4 milliards d'euros

« Grâce à la mobilisation de la France, le budget de la Pac augmente de près de 6 milliards d'euros par rapport à la période actuelle et de près de 22 milliards d'euros par rapport à la proposition de la précédente Commission de mai 2018. Les paiements directs qui assurent le premier filet de sécurité pour le revenu des exploitations agricoles sont également renforcés par rapport aux propositions initiales de la Commission », souligne-t-il.

L'enveloppe allouée à la France est maintenue à hauteur de 62,4 milliards d'euros, celle allouée au développement rural (2e pilier) en particulier est revalorisée de plus de 1,5 milliard d'euros sur la période. « Cet accord obtenu sur la Pac permet de renforcer l'effort d'investissement dans les secteurs agricoles, alimentaires et forestiers et d'accompagner les filières dans la transition écologique », ajoute-t-il.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/pac-2021-27-un-budget-constant-pour-la-france/>